

« S'il n'en reste qu'un... »

Le libre-pipi à l'école

Patrick CHRÉTIEN
Bruce DEMAUGÉ-BOST*
Nicolas VALLOT

Classes de cycle 3 / Clis
École Federico García Lorca
Vaulx-en-Velin

Il est réconfortant de voir comment
peu à peu l'homme a réussi à donner
libre cours à sa liberté d'interdire.

Quino
Mafalda

Parmi les droits fondamentaux malencontreusement oubliés par le législateur lorsqu'il s'est attaqué à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'Homme se trouve le droit de pisser quand on en a besoin.

Bah, on comprend pourquoi : un article du genre « *Tout individu a le droit d'aller aux toilettes (lorsqu'il y en a...) quand il en éprouve la nécessité.* » ferait tache face aux Montblanc des présidents ratificateurs... On peut, à la limite, considérer que cet aspect de la vie quotidienne est inclus dans l'article 5 : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

Qu'en est-il à l'école ?

Lorsqu'on est enseignant, de ce point de vue (entre autres), on nage dans le flou le plus complet : responsable des élèves, on ne va pas les accompagner aux toilettes (parce qu'en plus, pendant ce temps, les autres...) mais on est juridiquement comptable de ce qui pourrait leur arriver lorsqu'on ne les a pas sous le nez. Or, les enfants ont souvent le mauvais goût de ne pas toujours maîtriser leurs sphincters et de rarement parvenir à les synchroniser avec les horaires des récréations...

Une tentation fréquente, pour le/la prof, est alors de répondre « non » à la requête. En pleine découverte socioconstructive de l'attribut du complément d'objet adverbial, on ne peut pas prendre le risque de laisser manquer une seconde de séquence... Néanmoins, pour peu que l'on ait "fait" un minimum de maternelle ou de C.P., on gardera une légère angoisse à l'esprit : « Pourvu qu'il/elle tienne jusqu'à la sortie... » Et soudain naît un doute sur l'endroit où est rangé le bas de survêtement spécial "petits-accidents" de l'école... Tant pis... Au bluff, on espère qu'il tiendra assez longtemps. « Et puis s'il a vraiment envie, il redemandera », à une fréquence d'autant plus élevée que le besoin sera pressant (l'expérience prouve malheureusement que pas toujours...)

Derrière ce « non », outre la frustration plus ou moins inconsciente due au fait qu'un gamin préfère finalement aller pisser plutôt que d'observer de manière réfléchie la langue en classe, se trouve aussi la crainte justifiée qu'un « oui » entraîne une soudaine inflation du volume des vessies et du nombre de doigts levés pour des motifs non-grammaticaux. Dire « oui » serait alors courir le risque de voir les esprits détournés vers une unique

préoccupation : accompagner Bidule ou être le prochain à partir aux toilettes quand il en reviendra... Mais on sait bien qu'il est déjà trop tard... En voilà certains qui regardent (même pas discrètement) l'horloge... Limite si l'on ne suit pas en temps réel leur pensée qui va vers le temps à attendre avant la sortie, puis vers la partie de billes entamée à terminer. C'est râpé pour l'attribut du complément... Dame Nature a encore frappé.

Lorsque le thème s'y prête (genre : *Arts plastiques...*), on peut se risquer à répondre « oui ». Mais c'est alors bien souvent un « oui » conditionnel. Un « oui » de probation. En liberté surveillée. « Machin, tu l'accompagnes ? » Avec quelque part l'espoir qu'à deux, il y a moins de risques que tout seul...

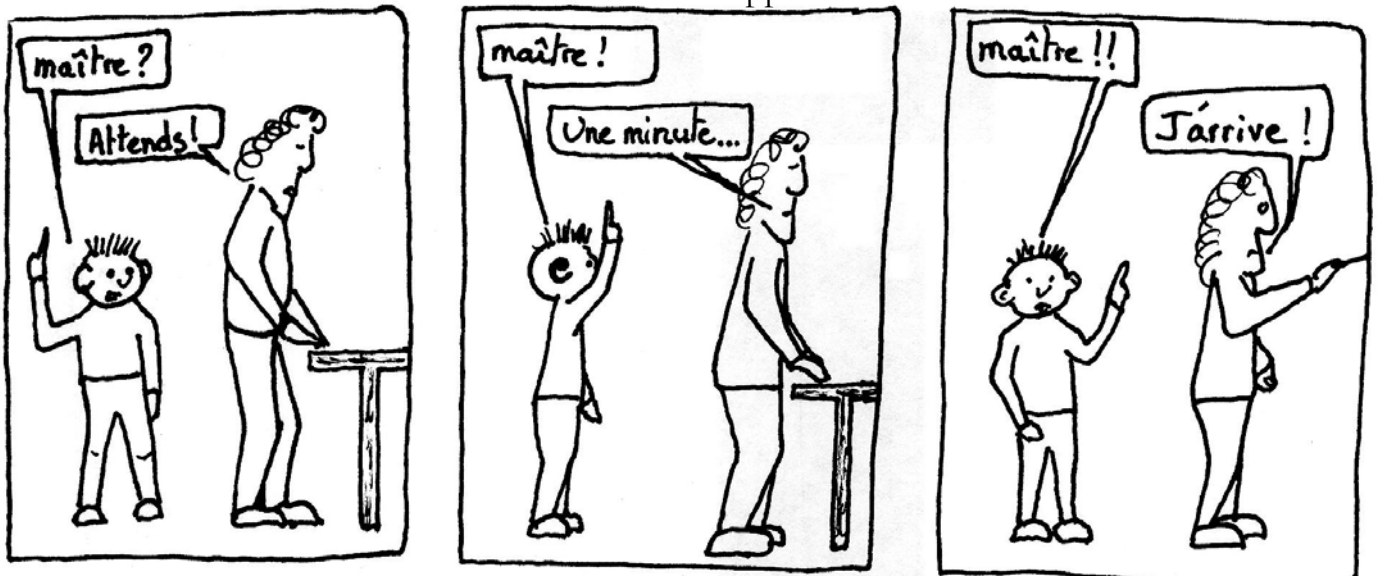
Mais pendant que le premier est aux toilettes, finalement, ça nous en fait deux tout seuls sans surveillance qui loupent le cours... et l'association de malfaiteurs, ça existe... La crainte persiste...

Une parade consiste alors à faire accompagner chaque garçon par une fille et inversement. Au moins, on est à peu près sûr qu'ils ne traîneront pas en chemin tellement, à certains âges, ça « *fout la honte.* » En plus, cela limite les abus de demandes. On n'a plus qu'à prier (laïquement) pour qu'ils ne soient pas trop précoces...

Mais aussi...

Il est également possible de tenter de s'organiser en classe pour que les besoins pressants ne deviennent pas à eux seuls un élément perturbateur. Attention toutefois : cela ne va pas sans mal au départ...

Dans la classe de Bruce : Pour ma part, après avoir mis en place le droit d'aller aux toilettes quand on en a besoin il y a trois ans, à la suite de plusieurs collègues de l'école, j'ai eu à le « réinstaurer » dans ma classe cette année, car 24 élèves sur 27 ne l'avaient pas connu les années précédentes. Aïe ! un droit inattendu reçu tout d'un coup, ça fait un choc... Dès son annonce, le jour de la rentrée, la mesure a connu un grand succès. À croire que chacun éprouvait le besoin de tester personnellement le champ des possibles ouvert par cette liberté nouvelle. Le succès fut tellement grand que j'en suis venu à me demander si je n'avais pas commis une bourde quelque part, du genre : avoir dit par mégarde que chaque élève devait obligatoirement aller aux toilettes une fois par demi-journée... Pendant deux bonnes semaines, ce fut un défilé non-stop. Et comme l'organisation de ce droit est liée au système des ceintures et qu'en ce début d'année la quasi-totalité des enfants était « ceinture blanche », j'étais informé verbalement de chaque sortie, ce qui est devenu à la limite du supportable...



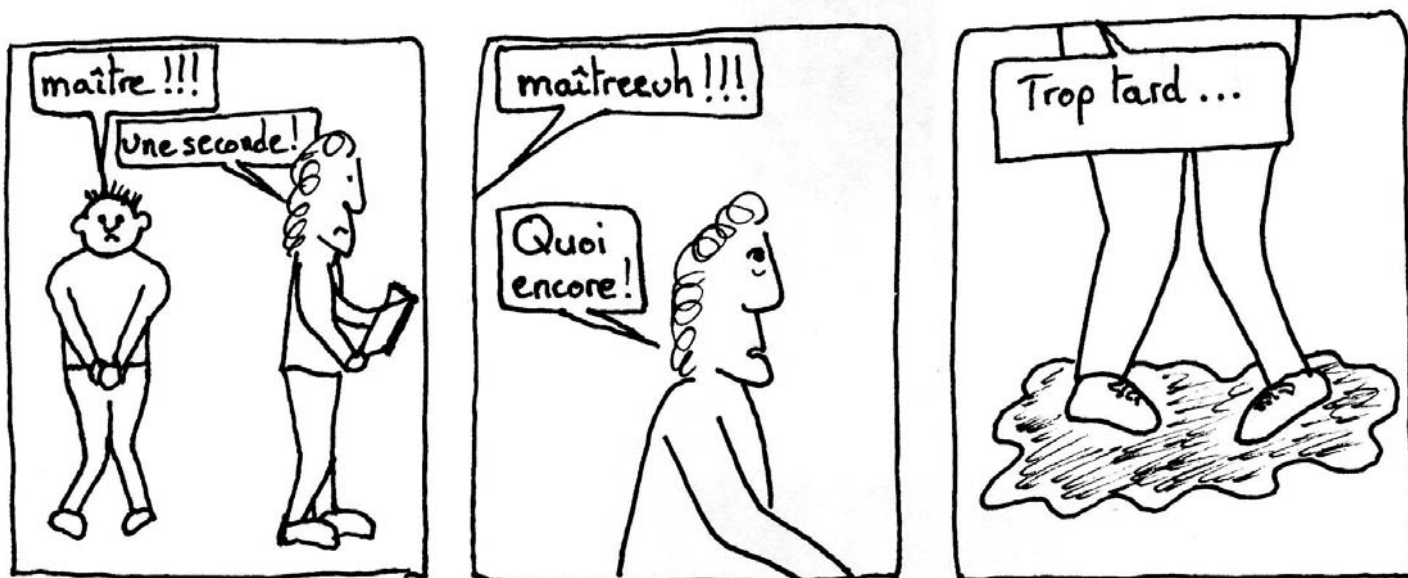
Heureusement, peu à peu, le flot de pauses-pipi s'est réduit jusqu'à parvenir à un biologiquement-correct (sinon plausible) tolérable. La découverte de ce droit s'est faite de pair avec celle du système des ceintures, et avec un rappel à plusieurs reprises des responsabilités que cette liberté faisait prendre et des risques qu'elle faisait courir à l'enseignant. La jurisprudence regorge d'enfants qui, hors de la vue de l'adulte responsable d'eux, ont commis une grosse bourde qui a eu de lourdes conséquences. Par la même occasion, j'ai insisté sur le fait que la conduite d'un seul élève pouvait avoir des répercussions sur les droits de tous les autres (exemple à l'appui de l'enfant qui, en 2003, s'était à moitié étranglé avec un yoyo-élastique, ce qui avait aussitôt entraîné l'interdiction de la vente de ce jouet sur tout le territoire français). Nous avons également vu qu'il n'était pas forcément judicieux de partir aux toilettes dix minutes avant la récréation ou encore lorsqu'était abordé quelque chose d'important en classe.

Concrètement, un tableau plastifié reprenant la liste des élèves face à deux colonnes ("matin" et "après-midi") est affiché dans la classe. Les élèves "ceinture blanche", doivent m'informer qu'ils vont aux toilettes, « se marquer » (cocher au feutre effaçable la case de la demi-journée adéquate en face de leur nom) et retourner un panneau rouge/vert. Ce

panneau, lorsqu'il est rouge, indique que quelqu'un est aux toilettes et que, par conséquent, les autres devront attendre son retour pour s'y rendre (sauf problème gastrique urgent, bien entendu). En cas d'alerte-incendie, il me permet de savoir en un seul coup d'œil si un élève a pris une "pause".

Les élèves "suspendus de ceinture" (à la suite d'un ou de plusieurs comportements fortement inappropriés) font de même (se marquer, retourner le "feu"), à la différence qu'ils doivent, eux, me demander la permission d'aller aux toilettes. À partir de la "ceinture jaune", les élèves ne sont plus tenus de m'informer oralement qu'ils sortent (ouf !) et, à partir de la "orange", ils n'ont plus à se marquer sur le panneau (on estime qu'ils ont assez de jugeote pour ne pas commettre d'abus).

Bon nombre de pauses-pipi étant en fait des pauses-boisson, il est apparu utile, comme l'avait suggéré Vivian Hilaire lors du stage du Glem de l'été 2003, d'instaurer dans la classe un **coin-boisson**, (et non pas un « bar », alcooliquement trop connoté) qui évite la perte de temps inhérente aux sorties de la salle. Ma crainte que la possibilité de boire entraîne un rebond du nombre de pauses-pipi ne s'est finalement pas révélée justifiée. Je dois reconnaître que la capacité des tasses, réduite, y est sans doute pour beaucoup.



Une “fontaine” (bidon de 5 litres sur socle) est à disposition de tous ceux qui ont une “ceinture” (il faut se cocher sur un tableau effaçable permettant une pause par demi-journée). Il est possible, sous certaines conditions (en clair : de ne pas abuser) d’ajouter du sirop ou de l’*Antésite*[®] à son verre. L’usage m’a conduit à fortement privilégier l’*Antésite* qui, outre le fait d’être beaucoup plus acceptable d’un point de vue diététique, ne pardonne pas le surdosage... Pour exemple, les deux litres de sirop partis en deux semaines... Et les 20 centilitres d’*Antésite* qui ont tenu quatre mois !

La gestion du coin-boisson fait partie des services “courts” de la classe (dont la durée est, cette année, par décision du conseil de classe, d’un mois). Deux responsables se chargent du nettoyage des tasses et du “coin” ainsi que du remplissage de la fontaine. Jusqu’à présent, ce sont les garçons qui ont été les plus enthousiastes à l’idée de faire la vaisselle...

Dans la classe de

Nicolas : Cette année, nous avons pris pour habitude de traiter systématiquement tous les points de vie quotidienne à chaque conseil (coin-boisson, aquarium, coopérative...) Après plusieurs conseils, nous nous sommes aperçus que K. allait aux toilettes bien plus souvent que les autres. Après s’être demandé pourquoi, un parallèle a été fait avec son investissement dans la classe. Certains élèves étaient carrément prêts à lui interdire de se rendre aux toilettes. Je suis intervenu, de manière volontairement caricaturale, en soulignant que ces sorties étaient primordiales pour lui car elles

représentaient l’occupation la plus importante de ses journées à l’école, et que si on lui enlevait ça...

Cela a donné lieu à une grande discussion sur ce qu’est l’école et ce que l’on y fait. Il ne suffit pas de tout interdire à quelqu’un (récréations, toilettes...) pour l’obliger à travailler. Depuis, K. est soucieux de moins se faire remarquer lorsqu’il va aux toilettes et s’y rend moins souvent.

Le fonctionnement de la pause-pipi, dans la classe, a été mûri, décidé, modifié en conseil de classe depuis cinq ans. Il évolue chaque année.



Nous avons un “responsable des toilettes” qui gère un tableau comprenant le nom des élèves et les 2 x 4 demi-journées de la semaine. Cet élève s’occupe également du stock de papier-toilette “de secours” (en cas d’épuisement du gros rouleau collectif fixé par la mairie sur un mur des toilettes). Il est aussi en quelque sorte le surveillant de l’état des toilettes (il en constate, lorsqu’il le juge approprié, la propreté, le fait que les utilisateurs

pensent bien à tirer la chasse, etc.) Il est dépositaire d’un carton rouge, à superposer au panneau vert fixé à l’un des murs de la classe, qui indique l’état d’occupation des toilettes.

Les modalités de sortie aux toilettes sont liées aux “ceintures” : les élèves “suspendus” et “blancs” m’informent de leur sortie et passent par le responsable pour récupérer le panneau rouge. Le responsable note sur son tableau leur sortie et s’assure qu’ils lui rapportent bien le panneau à leur retour. S’ils ne le font pas, ils

ont un avertissement. La justification du panneau est de me permettre, en cas d'évacuation, de savoir qu'il y a un élève aux toilettes. Celle du tableau est de pouvoir établir un historique des accès aux toilettes, en cas de dégradations ou de mauvaises utilisations constatées. La décision de noter les sorties sur un tableau a été prise il y a quelques années, suite à des disparitions de goûters dans des vestes. Elle s'est avérée fort utile lors d'un vol de *Game-Boy*[®], puisqu'elle a contribué à permettre de retrouver le coupable.

Les "ceinture jaune", eux, n'ont pas besoin de passer par moi. Ils vont directement chercher le panneau des toilettes auprès du responsable qui note leur sortie.

À partir de la ceinture orange, ils n'ont plus ni à utiliser le panneau, ni à se noter.

Les élèves choisissent librement d'aller aux toilettes, quand ils le jugent nécessaire et sans limite d'un nombre de sorties par jour. En revanche, le fait que le moment de leur sortie ne soit pas judicieux (explication importante ou temps fort dans la vie de la classe) sera préjudiciable à l'obtention d'une nouvelle ceinture.

Dans la classe de Patrick : H – 3 minutes
: je demande à Z. mon responsable informatique de chercher dans les "répertoires" (il appelle ça ainsi) un programme qui s'appelle *Pacman*[®] ou un truc dans ce genre, et de voir s'il fonctionne encore car A. a besoin de travailler sa notion de la latéralité et les concepts de haut et de bas. Je lui demande aussi, s'il a le temps, de montrer à A. comment ça fonctionne.

H – 2 minutes : « N. *peux-tu accompagner L. chez Bruce ? Je suis passé voir leurs cochons d'Inde ce matin. Y'en a un qui me semblait bien enrhumé. Tu vas voir s'il ne tousse plus.* »

H – 1 minute : « L., *peux-tu aller aider Nicolas à chercher dans sa classe MA scie électrique* » empruntée il y a quelques temps (cette année je crois !)

H – 12 secondes : « Y. *tu prends la raquette de ping-pong, la balle et tu me suis.* »

J'informe ma ceinture bleue de mon absence momentanée, je sors de la classe, indique à Y. le périmètre à l'intérieur duquel il va essayer de battre son record de jonglage (c'est moi qui compte... au bruit des impacts)... et j'ouvre la porte des toilettes.

Pourquoi commencer par moi me direz-vous ? Eh bien, dans notre école, l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme s'applique aussi aux adultes.

Pour moi donc, sortir de la classe demande un peu de préparation. Mais pour les enfants ?

Il existe 3 façons de sortir de la classe :

1) La plus banale

Lorsqu'ils sont en déplacement dans le cadre de leur travail.

Comme dans toutes les entreprises, il y a ceux qui *peuvent* travailler en déplacement, ils ont obligatoirement le permis de (se) conduire (aussi appelé ceinture) de catégorie jaune.

À l'occasion, il est probable que certains prennent des pauses pipi sur le trajet.

2) La plus spectaculaire

Lorsque excédé, ne respectant plus les règles de sanctions en vigueur, je me fâche tout rouge, me place dans l'encadrement de la porte d'entrée, appelle N. ou Z. d'une voix tonitruante, pointe du doigt l'extérieur et crie : « Va prendre l'air ! » vite ponctué d'un « ...et t'as intérêt d'en laisser pour les autres ! » (me rappelant de justesse que je suis un pédago Freinet adepte de la pédagogie coopérative).

Je me fiche complètement si celui-là en profite pour aller boire un coup.

3) La lumière bleue

Si les toilettes sont occupées, on le sait tout de suite. La lumière bleue est allumée.

Pourquoi la lumière ? pourquoi bleue ?

Ces questions qui paraissent anodines méritent d'être traitées. Presser un bouton pour produire un effet, représente un exercice

d'autonomie et d'expérimentation de son pouvoir sur l'environnement d'un grand intérêt, comparé à d'autres procédures. Au début, il y en a qui se forçaient à avoir envie de pisser, juste pour user du pouvoir d'éclairer le monde.

Et bleue ? Parce que, pas rouge et pas vert. Deux couleurs "scolaires" qui me sortent par les yeux, fortement connotées pédagogie du 1^{er} type, qui me rappellent (leur ?) les livrets d'évaluation des enfants qui entrent dans ma Clis.

Donc, si la lumière est allumée, on n'a pas le droit de sortir (sauf bien sûr si l'on est dans le cadre 1 ou 2).

Si elle n'est pas allumée, on peut sortir sans demander à qui que ce soit. On allume en sortant, on éteint en rentrant.

Ça fonctionne bien.

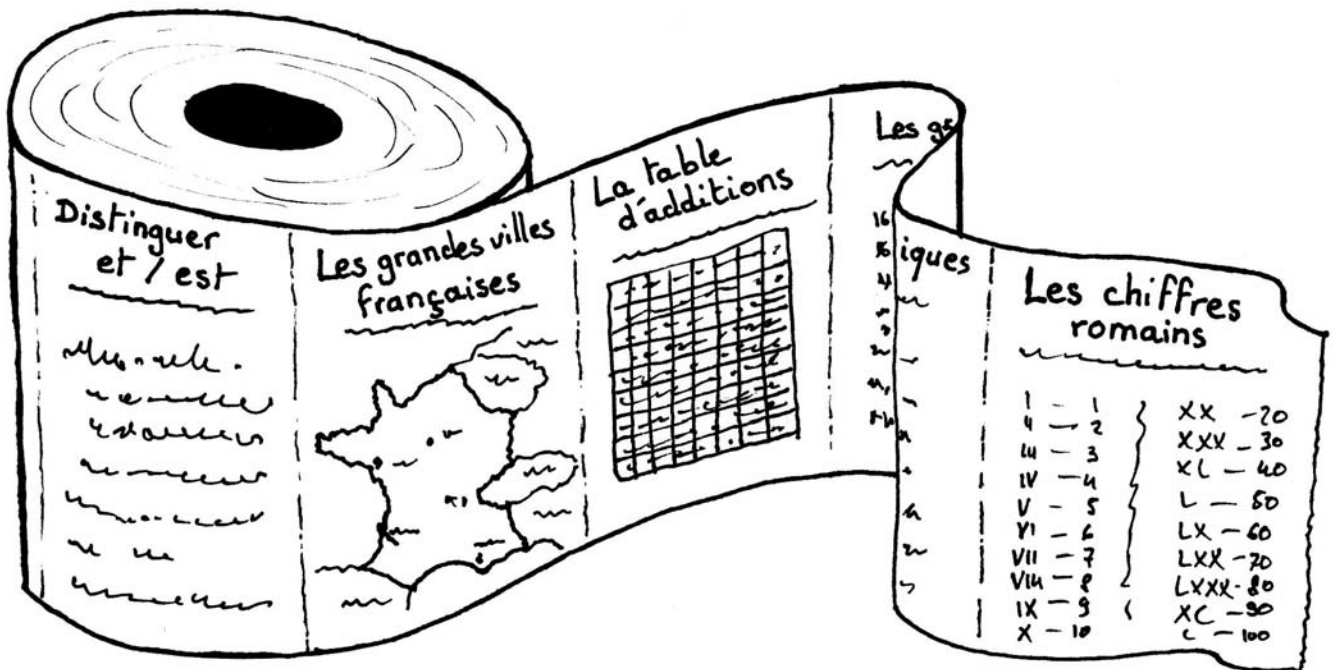
Deux enfants pourtant, doivent *m'informer* de leur besoin de sortir. Ils portent des "bretelles" et le permis de (se) conduire de catégorie blanc, c'est pas pour demain ! Dans ce cas, je suis en souci jusqu'à leur retour.

Autant vous dire de suite que la lecture des procédures employées par les élèves de mes deux collègues Bruce et Nicolas me stupéfient. Satisfaire un besoin naturel devrait être ...naturel ! Je passe sur le feu vert et rouge que l'on retourne (ma fixation sur ces couleurs relève peut-être d'un vécu trop personnel). De là à noter quand on pisse, combien de fois ? À quelle heure ? Combien de longueur de papier utilisée ? ...dans un tableau affiché dans la classe, ça me rappelle le débat sur l'installation de caméras de vidéo surveillance à Vaulx-en-Velin.

* * *

Les niveaux et les modalités de pratiques liés à l'exercice du droit d'aller aux toilettes sont donc variables d'une classe à l'autre, même s'ils se retrouvent sur la majorité des points fondamentaux. Des variations liées en grande partie à l'histoire, à l'organisation et aux choix de chaque classe. Il apparaît, en tout cas, que la pause-pipi est un excellent baromètre de l'investissement des élèves dans le travail en cours.

Le droit de pisser, s'il n'en reste qu'un, sera-ce celui-là ?



Pour que les élèves ne perdent rien en allant aux toilettes...